



2255 - Le port dans les toilettes d'un collier contenant des inscriptions coraniques

question

Mon épouse possède un collier qui porte des inscriptions coraniques... Peut-elle entrer dans les toilettes avec ce bijou ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis d'entrer dans les toilettes avec un objet contenant des versets du saint Coran parce que cela constitue une banalisation de la parole d'Allah, le Puissant et Majestueux. Par conséquent, votre femme doit ôter son collier quand elle veut aller aux toilettes. Mieux, nous recommandons à tous, surtout aux femmes et aux enfants de ne pas attacher autour de leur cou des amulettes ou talismans contenant des versets à cause des fâcheuses conséquences d'un tel acte.

Allah le sait mieux.